

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2008-018

R-3636-2007

15 février 2008

PRÉSENTS :

M. Jean-Paul Théorêt
Mme Louise Pelletier, B. Sc. (Écon.), MBA
Mme Lucie Gervais
Régisseurs

Énergie La Lièvre s.e.c.

Demanderesse

et

Hydro-Québec

Mise en cause

Décision procédurale

*Demande portant sur la détermination du statut de
transporteur auxiliaire*

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER

À la suite de la décision D-2008-012 accueillant la demande en révision de Énergie La Lièvre s.e.c. (ÉLL), concernant ses objections à répondre à certaines demandes de renseignements de la Régie de l'énergie (la Régie) et de Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur), la Régie établit le calendrier suivant pour la suite du déroulement du présent dossier :

13 mars 2008, 12 h	Dépôt de la preuve du Transporteur
28 mars 2008, 12 h	Demandes de renseignements au Transporteur
11 avril 2008, 12 h	Réponses du Transporteur aux demandes de renseignements
29-30 avril et 1 ^{er} mai 2008	Audience orale

Pour ces motifs,

La Régie de l'énergie :

FIXE le calendrier d'audience tel que présenté ci-dessus.

Jean-Paul Théorêt
Régisseur

Louise Pelletier
Régisseur

Lucie Gervais
Régisseur

Représentants :

- Énergie La Lièvre s.e.c. représentée par M^e Pierre Legault;
- Hydro-Québec représentée par M^e Carolina Rinfret et M^e F. Jean Morel.